



Chers amis,

Je vous souhaite une très bonne année 2021 pour vous, pour vos proches, pour les personnes que vous accompagnez et qui vous sont chères, et pour l'AJH.

Nous ne savons pas encore de quoi sera faite cette nouvelle année, mais nous savons que c'est de notre union autour d'un projet commun que nous tirerons la force nécessaire pour garder le cap que nous nous sommes fixé.

2021 pour « vivre avec » et « vivre ensemble » ...

Très cordialement,
Gérard Rey



1er janvier 2021 : ce qui change en cas de handicap

Nouvelles mesures qui, au 1er janvier 2021, vont impacter le quotidien des personnes handicapées ? PCH parentalité, aide aux apprentis, 100 % audiologie... et d'autres à venir.

Par Handicap.fr https://informations.handicap.fr/a-janvier-2021-ce-qui-change-cas-handicap-30093.php#at_medium=email&at_emailtype=retention&at_campaign=1&at_send_date=20210107

[1er janvier 2021 : ce qui change en cas de handicap](#)

La PCH parentalité. Requête historique des associations, la PCH (Prestation de compensation du handicap) destinée à soutenir les parents en situation de handicap voit le jour le 1^{er} janvier 2021 (article en lien ci-dessous). Ils toucheront un forfait de 900 euros par mois les trois premières années de vie de l'enfant et de 450 euros de trois ans jusqu'au septième anniversaire.

informations.handicap.fr

Stratégie Nationale Sport et Handicaps 2020-2024

Le début d'année est propice aux vœux. Plus encore il est important de pouvoir les réaliser.

L'AJH soutien et encourage la pratique des activités physiques sportives et adaptées en lien avec tous les professionnels sur l'ensemble de nos établissements dans une perspective de bien-être, santé.

Les recommandations sur la pratique d'une activité physique, établies par Santé publique France à partir du rapport de l'Anses de 2016 (sur l'actualisation des repères du PNNS relatifs à l'activité physique et la sédentarité), concernent également les personnes en situation de handicap : <https://www.mangerbouger.fr/Bouger-plus/Bougez-plus-a-tout-age/Personnes-en-situation-de-handicap>

La citoyenneté, c'est pour tous

Agir pour une société inclusive et pour l'autonomie des personnes handicapées

Un document pour agir élaboré par le comité national coordination action handicap (CCAH) <https://www.ccah.fr/CCAH/La-citoyennete-c-est-pour-tous/La-citoyennete-c-est-pour-tous/Sommaire>

[Sommaire - CCAH](#)

Retrouvez la navigation par le sommaire dans la barre de gauche tout au long de la consultation de ce site internet. Vous souhaitez émettre un avis ou faire un commentaire en rapport avec "La citoyenneté, c'est pour tous" ?

www.ccah.fr

Les brèves

Découvrez les dates clés qui ont marqué le mouvement UNAPEI auquel appartient l'AJH. Notre histoire en fait !

Dès 1948, les parents d'enfants en situation de handicap intellectuel et cognitif s'organisaient ... <https://www.unapei.org/actions/notre-histoire/>

[Notre histoire - Unapei](#)

De l'union nationale à la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap. Les premières associations parentales de la fin des années 1950 se fédèrent pour créer l'Unapei, Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés.

www.unapei.org



Notre nouveau livret d'accueil associatif

Pour accueillir les nouvelles familles et aussi un peu pour nous tous, l'association AJH vient de créer le livret d'accueil associatif

<https://fr.calameo.com/read/0065696074557dfd8068a>

Restez en contact

www.ajh.fr

<https://www.facebook.com/AJH31/>

AJH – CHATEAU DE LAHAGE – 31370 LAHAGE

Téléphone : 05 61 91 59 64 – Télécopie : 05 61 91 59 65 – Mail : asso.ajh@ajh.fr – Association Loi 1901 affiliée à l'UNAPEI

